

Compte rendu réunion Approche-Mairie du mardi 17/05/2022

Étaient présents pour l'association APPROCHE : Mme Anny Paladan, présidente, Mme Danielle Marais, trésorière, Mme Annie Giraudon et M. Gérard Scotto.

Nous sommes reçus par Mme Monique Crespon-l'Hérisson, maire, M Jean-Louis Cardot, 1^{er} adjoint, M Castans, 3^{ème} adjoint et M Leninger, conseiller municipal.

Nous avons souhaité cette rencontre pour clarifier les nouvelles dispositions affectant le fonctionnement des associations corbésiennes.

Le conseil municipal du 5 avril 2022 a adopté une délibération qui accorde une subvention de 300 € à chacune des associations, Approche et les Ateliers de Corbès, pour l'année en cours et qui supprime celle-ci à partir de l'année 2023. Par un courrier adressé aux présidentes des associations, Madame le maire et son conseil, justifient cette dernière décision de la façon suivante :

« Vous n'êtes pas sans savoir que la salle du Micocoulier va être intégrée à la nouvelle mairie . Pendant la durée des travaux qui vont commencer il n'y aura donc pas de salle disponible pour les associations. Plus tard nous envisageons de réhabiliter l'ancienne salle du conseil de la mairie actuelle pour en faire une salle dédiée aux associations.

Nous vous remercions de noter qu'à partir de 2023 il n'y aura plus de subvention versée systématiquement. Dès que la salle sera opérationnelle, sa mise à disposition avec chauffage, toilette et coin cuisine représentera une subvention en nature. Une convention de mise à disposition sera signée entre la mairie et les associations. ».

Une subvention exceptionnelle est évoquée pour un projet qui pourrait être présenté à l'occasion.

Ces décisions impliquaient des conséquences non négligeables sur notre fonctionnement : absence de salle pour une durée indéterminée (pendant les travaux) et nouvelle salle plus petite ne convenant pas aux types d'activités que nous avons l'habitude de programmer : séances de théâtre, visionnage de films, repas villageois..

Concernant l'indisponibilité de salle pendant les travaux, la mairie a précisé par la suite que nous pourrions accéder soit aux salles communales de Thoiras, soit à la salle des conseils de l'actuelle mairie tant qu'elle sera opérationnelle.

Ce qui ne réglait pas le problème de disposer dans le futur d'une salle d'une superficie suffisante située à Corbès.

De nos échanges il résulte que la salle du Micocoulier restera accessible aux associations en dehors de son utilisation pour les conseils municipaux et les mariages. Elle accueillera les armoires à livres de la bibliothèque. Les nouveaux locaux de la future mairie seront hébergés dans les 36 m² qui seront construits contre la salle du Micocoulier et avec laquelle ils communiqueront par un passage qui sera créé. Le plus grand flou demeure sur les aménagements prévus du Micocoulier, notamment la disposition dans l'espace des différents lieux fonctionnels. Nous avons suggéré de prévoir des équipements tels que connexion Internet, vidéo-projecteur installé au plafond et sonorisation... Les représentants de la municipalité ont exprimé quelques réticences à ce sujet et ne semblaient pas l'avoir envisagé.

Nous avons été informés qu'en dehors des activités associatives, le Micocoulier sera loué à un tarif unique qui ne distinguera plus entre corbésiens et allogènes, ceci pour éviter des réservations au nom d'un habitant de la commune pour le bénéfice de personnes non résidentes. Il en sera de même pour le "Jardin clos" loué au même tarif.

Au fil de la discussion, il est apparu que, contrairement à ce qui était dit dans le courrier de la mairie, en fait, rien ne changeait, que tout continuerait comme avant, à l'exception de la perte de subvention automatique. Notre lecture littérale nous laissait penser que nous

n'aurions une convention que pour la mise à disposition de la seule future salle dédiée aux associations. In fine, la convention de mise à disposition concernera bien celle-ci, mais aussi la salle le Micocoulier et le jardin clos. Une évolution bien venue dont la gestation a commencé dans le brouillard !

La discussion s'est alors engagée sur le Jardin clos. La création d'un deuxième portail a été rapidement abordée mettant au jour des appréciations inconciliables entre le préjudice esthétique pour notre part, et son utilité mise en avant par les représentants municipaux. Pour eux, l'aspect esthétique de ce nouvel accessoire n'est qu'affaire de goût personnel, pour leur part, ils n'ont reçu que des compliments des personnes « sondées » (??).

Le sol a été recouvert de terre afin de niveler le terrain abîmé par les travaux. Il est prévu de semer de l'herbe ultérieurement car dans l'immédiat le nombre de manifestations qui vont s'y succéder dans des délais rapprochés ne permettrait pas la pousse de l'herbe.

Le Jardin clos doit héberger des projets culturels ou touristiques en partenariat avec Alès Agglo, le train à Vapeur des Cévennes (TVC), les communes de Thoiras et Saint-Jean-Du-Gard. Dès samedi 21 mai le « train des saveurs » y fera étape pour que les passagers dégustent des plats. On ne peut qu'être inquiets pour la stabilité des pieds de tables et des chaises sur ce terrain actuellement meuble. L'Agglo est en voie d'acquisition d'une parcelle appartenant à la SNCF près du passage à niveau pour y construire un quai de déchargement de voyageurs qui permettra aux manifestations prévues, entre autres dans le cadre d'" Alès Agglo capitale française de la culture", de prendre plus d'ampleur.

Nous nous sommes inquiétés de la possibilité pour les spectateurs de garer leurs véhicules lors de manifestations n'incluant pas le train. Pour l'instant la solution n'est pas trouvée la réflexion est à l'étude mais reste malaisée au regard de la configuration du lieu.

Dans le cadre des spectacles au jardin la Mairie nous propose de tenir la buvette afin de récupérer la recette pour abonder les finances de l'association. Nous réservons notre réponse après consultation des membres d'Approche.

Nous avons également évoqué la sécurité des lieux pour l'organisation de spectacles; selon la Mairie tout est aux normes.

Nous avons demandé quel était le coût des travaux réalisés jusque là. Pour l'instant environ 110 000 € ont été engagés sur fonds propres et emprunt, à l'exception d'une subvention de l'Agglo de 35 000 €.

Autre sujet, Bouygues recherche un emplacement pour installer un nouveau pylône qui couvrirait la route D 907 (route de Saint-Jean-Du-Gard). Une implantation sur l'emplacement des réservoirs d'eau du Ménériel a été envisagée. D'après la municipalité il s'agit d'un terrain appartenant à l'Agglo et, pour cette raison, elle refuse de s'y impliquer. Les riverains quant à eux refusent le droit de passage. D'autres lieux ont été envisagés, mais pour l'instant cela reste infructueux. Nous aurions souhaité une information des personnes concernées par les emplacements projetés.